

Elections professionnelles

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE



→ **ELECTIONS** à la Commission Consultative Paritaire (CCP)
pour les salarié.e.s contractuel.le.s - CDD – CDI.

■ La CCP (Commission Consultative Paritaire) est une nouvelle instance départementale créée pour les agents contractuel.le.s de droit public de la Fonction publique hospitalière.

Les CCP concernent les personnels contractuels de la Fonction publique, en CDI ou CDD d'au moins 2 mois.

Elles sont obligatoirement consultées sur les décisions individuelles relatives aux :

- Licenciements intervenant postérieurement aux périodes d'essai
- Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme
- Non-renouvellement des contrats des personnes investies d'un mandat syndical
- Motifs qui empêchent le reclassement de l'agent
- Examen des demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel.

CCP Départementale : Votez CGT !

Pour qu'ils/elles puissent être défendu.e.s comme les titulaires, de 2 à 6 titulaires et autant de suppléant.e.s selon l'effectif du département sont nécessaires pour faire entendre la voix des salarié.e.s sous contrat dans la Fonction publique hospitalière.

La CGT revendique la stagiairisation et titularisation de tous les contractuels.

Les candidats CGT sont avant tout vos collègues ! Avec vous, pour vous, vos élu.e.s CGT s'engagent pour l'amélioration des conditions de travail de tou.te.s !

Les CCP, c'est pour chacun.e le moyen d'être représenté.e et défendu.e par des professionnel.le.s de sa catégorie, de son grade. Elles constituent un rempart contre les décisions de l'Administration. En désignant la CGT comme la principale force syndicale, vous vous donnerez de nouveaux moyens d'intervention pour vous faire entendre. Vous adresserez aussi un message clair au gouvernement qui n'a cessé de mépriser les personnels et d'ignorer leurs revendications.



Fonction Publique Hospitalière

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ CGT !

**EN VOTANT POUR LES CANDIDAT.E.S
PRÉSENTÉ.E.S PAR LA CGT,
VOUS ACCOMPLIREZ UN GESTE
IMPORTANT POUR :**

- Obtenir une véritable reconnaissance professionnelle,
- Garantir des déroulements de carrière équitables entre les personnels,
- Des réformes synonymes de progrès et de justice sociale,
- Assurer l'avenir, l'originalité du statut de la Fonction Publique Hospitalière.